

Objectifs

Les candidats à la nationalité devront prouver qu'ils maîtrisent le français niveau B1 "oral" soit :

- ❖ Un score de 300 points minimum pour l'épreuve de compréhension orale
- ❖ Une note de 6/20 minimum pour l'épreuve d'expression orale

Contenu

Le "TCF pour l'accès à la nationalité française" comprend deux épreuves obligatoires :

- Compréhension orale (29 questions à choix multiple, chaque question n'ayant qu'une seule réponse correcte)
Modalité de passation : salle d'examen collective.
- Expression orale (3 tâches)
Modalité de passation : entretien individuel avec un examinateur.

Organisation

INSCRIPTION ⇒ Votre dossier sera traité à réception du formulaire d'inscription accompagné des pièces à fournir. Un mail de confirmation vous sera transmis à réception du dossier COMPLET.

FRAIS D'INSCRIPTION ⇒ Aucune annulation et aucun remboursement ne seront acceptés après la passation de l'examen.

CONVOCATION ⇒ Elle vous sera envoyée au plus tard 3 semaines avant l'épreuve. Vous devez vous présenter aux heures mentionnées sur votre convocation sous peine d'invalidité de votre examen.

RESULTATS ⇒ Les résultats seront disponibles dans un délai de 20 jours. Vous serez averti par téléphone de la mise à disposition de votre attestation.

Profil

- ✓ Candidats à la nationalité Française

Financement

- Personnel

Nous rencontrer :

1, rue de la petite reine
44100 Nantes

Nous contacter :

02.40.94.99.52
siege@espaces-formation.com